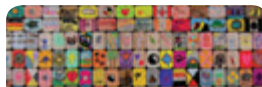




Pensionnat indien de Round Lake, vers 1940-1941. Archives de l'Université Algoma, Orval Osborne Collection /005-2012-003-001



Les élèves de l'école secondaire Notre Dame ont rappelé le souvenir du pensionnat indien de Round Lake.



Jeunes pensionnaires de Round Lake, parmi lesquelles Eva Alex, Ella Leweison, Barbera Gaddie, Hilsa Shesheep, Rosa Ponahee, Gracie Alexson, Jean Bunny, Marion Bear, Bella McKay et Jean Shesheep, vers 1945. Archives de l'Université Algoma, Fonds Lily Stevenson/006-2010-035-001



Fillettes et jeunes filles sur le terrain de jeu, vers 1940. Archives de l'Église Unie du Canada, 93.049P/1160

PENSIONNAT INDIE

Le pensionnat indien de Round Lake (1884 – 1950) relève de l'Église presbytérienne (plus précisément du Foreign Mission Committee, puis du Board of Home Missions) de son ouverture jusqu'à 1925. L'Église unie du Canada en assume la responsabilité en 1926 et le gère jusqu'à sa fermeture en 1950. À son établissement, en 1884, le pensionnat occupe une simple cabane en bois rond à aire ouverte, à l'extrémité est de l'élargissement de la rivière Qu'Appelle dénommé Round Lake et du côté nord de la rivière en face de la réserve indienne Ochapowace n° 71 sur le territoire du Traité n° 4. Il compte 10 élèves — ce nombre atteindra 77 au plus fort de ses activités en 1942 — et est dirigé par le pasteur Hugh McKay, qui y restera jusqu'en 1921. La Résistance du Nord-Ouest de 1885 le fait fermer temporairement. En 1887, le pensionnat reçoit sa première subvention gouvernementale, « qui pourrait atteindre 1 500 \$ pour l'année, le taux annuel prévu étant de 30 \$ par élève pour 50 élèves; mais, comme il y a seulement 15 élèves recevant la subvention, le montant de celle-ci est doublé à 60 \$ par élève l'année suivante ».¹ Très tôt, le pasteur McKay fait agrandir la cabane en bois rond originelle et, dès 1888, l'établissement est en mesure d'accueillir 50 élèves. Toutefois, en 1891, la fréquentation moyenne n'a toujours pas dépassé 25 élèves. En 1892, le nombre d'élèves baisse à 20, alors que le taux de la subvention est de 72 \$. En 1899, les inscriptions montent à 40 élèves et la fréquentation moyenne se situe à 30 élèves.² Selon un rapport d'inspection produit en 1916, les enfants à qui enseigne l'Autochtone F. Ataphew « lisent bien et comprennent ce qu'ils lisent. Ils sont particulièrement avancés en arithmétique et ont une très belle écriture ».³ Bien que les Indiens constituent la majorité de l'effectif du pensionnat, un certain nombre de Métis et d'enfants blancs sont acceptés. En 1950, le commissaire aux incendies,

¹ Indian Affairs RG10, Volume 6332, file 661-1, part 1. Martin Benson to Mr. McKenna, March 7, 1899 [TRADUCTION].

² Indian Affairs RG10, Volume 6332, file 661-1, part 1. Martin Benson to Mr. McKenna, March 7, 1899.

³ Indian Affairs RG10, Volume 6332, file 661-1, part 1. Inspector of Indian Agencies to Duncan C. Scott March 3, 1916 [TRADUCTION].

R. E. Tiffin, condamne le pensionnat, qui ferme en conséquence à la fin de l'année scolaire.

Éducation et gestion de qualité inférieure.

« En 1925, au cours de son inspection de l'école de Round Lake, [...] W. S. Murison observe qu'il n'a jamais vu "de vêtements aussi rapiécés et dépenaillés que ceux que portent les garçons. Les filles sont mieux vêtues, mais semblent apathiques, indifférentes et renfrognées."⁴ » En 1928, un inspecteur observe que « l'enseignement dans la classe primaire devrait être confié à un instituteur qualifié, en lieu de quoi il est assuré par un simple gamin qui en est ici, si je comprends bien, à sa première expérience d'enseignement.⁵ »

Climat de méfiance, de turpitude et de laisser-aller.

En septembre 1929, peu de temps après son embauche comme institutrice au primaire, Lucy Affleck, qui a 18 ans d'enseignement à son actif, écrit au ministère des Affaires indiennes pour lui poser plusieurs questions révélatrices et perspicaces à propos des pensionnats indiens. « 1. La subvention que le gouvernement verse aux pensionnats indiens est-elle censée servir à payer la "pension" des enfants ou les enfants sont-ils censés travailler en échange de leur pension?, demande-t-elle au Ministère 2. Quelle est la subvention par élève, et le "responsable" de l'école doit-il rendre compte de l'argent reçu et dépensé? 3. Ce compte rendu est-il accessible au public sous la forme d'un "état financier" que tout membre du personnel peut voir? 4. La réglementation permet-elle de garder chaque jour tous les élèves d'un niveau supérieur à la troisième année hors de la classe pendant la moitié de la journée pour les faire travailler dans l'établissement? 5. La subvention est-elle proportionnelle au nombre de jours que l'élève est à l'école? 6. L'agent ou le directeur de l'école est-il autorisé à amener à l'école, contre la volonté des parents (ou même avec l'accord de

⁴ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 577.

⁵ *ibid.*, p. 350.

ceux-ci), des enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge scolaire afin d'augmenter la subvention versée à l'établissement? 7. L'agent ou le directeur peut-il interdire à des élèves de rendre visite à leurs parents pendant les vacances? 8. Un enseignant en poste dans un pensionnat indien est-il tenu de faire la classe aux enfants de cinq ans ou moins? 9. L'agent responsable de la réserve est-il l'inspecteur du travail de l'enseignant, ou cette fonction revient-elle à l'inspecteur des écoles publiques nommé par le ministère de l'Éducation? » M^{me} Affleck écrit aussi au Dr Barner, alors surintendant des missions indiennes de l'Église unie, à propos de conditions qui, à son avis, « ne devraient pas exister », ce qui mène à son congédiement par le directeur de l'école, R. J. Ross, qui invoque le « manque de loyauté dont elle a fait preuve en écrivant au Dr Barner ». M^{me} Affleck persiste néanmoins, réitérant ses préoccupations dans une lettre adressée au commissaire aux Indiens, W. A. Graham, le 15 novembre. Elle critique vertement l'administration du directeur Ross, qu'elle affirme être « telle qu'il règne partout un climat de méfiance, de turpitude et de laisser-aller en raison, [croit-elle,] de l'indifférence et de l'inefficacité du directeur ». Elle estime que les enfants souffrent de « l'absence d'une surveillante qualifiée et efficace et d'un instructeur agricole [...] Les enfants ont besoin d'une responsable de groupe qui se mettrait au diapason de leurs besoins, physiques et autres », écrit-elle. À son avis, même si M^{me} Ross, l'enseignante en chef, contrôle tout le travail, elle n'a pas le temps de se pencher sur les besoins des enfants et ne les comprend pas. « En 18 ans de carrière dans l'enseignement, je n'ai jamais eu à mon école une classe de petits plus sales, plus mal vêtus — ni plus sympathiques », souligne-t-elle. Après avoir décrit le problème plus longuement, elle ajoute « sachant à quel point M. et M^{me} Ross répugnent à dépenser pour l'habillement, le carburant, les fournitures, les réparations, etc. et veulent augmenter le nombre d'élèves du pensionnat (bien qu'il y ait déjà dix

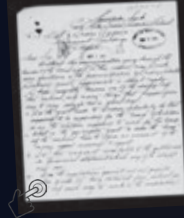
⁶ Indian Affairs RG10, Volume 6332, file 661-1, part 2. Affleck to Indian Affairs, Sept. 7, 1929 [TRADUCTION].



En 1925, au cours de son inspection du pensionnat indien de Round Lake, W. S. Murison observe qu'il n'a jamais vu « de vêtements aussi rapiécés et dépenaillés que ceux que portent les garçons ». Archives de l'Église Unie du Canada, 93.049P/1162

« Le petit déjeuner se compose toujours de gruau, de pain, de saindoux et de thé — rien d'autre. Quand j'ai demandé à la cuisinière pourquoi une si petite portion de gruau pour chaque enfant (environ 3 cuillerées à table), elle m'a dit "Les enfants n'aiment pas ça, et puis la marmite n'est pas assez grande pour qu'on en fasse plus." Je ne suis pas étonnée qu'ils n'aiment le gruau. Il est toujours froid quand on le leur sert et il est mal préparé. » — Lucy Affleck, enseignante au pensionnat indien de Round Lake en 1929 [TRADUCTION]

En savoir plus sur les questions de Lucy Affleck au sujet de l'administration et de ses plaintes à propos du pensionnat indien de Round Lake.



En savoir plus sur le pensionnat indien de Round Lake.

EN DE ROUND LAKE

filles qui doivent coucher à deux par lit simple dans le dortoir des filles) et sachant le peu que produit la ferme, on ne peut que soupçonner qu'il y a une raison pour laquelle le directeur souhaite exercer lui-même un contrôle absolu sur tous les services. » L'ex-institutrice du pensionnat décrit ensuite l'insalubrité des lieux, mentionnant entre autres deux « toilettes de la salle de bains » dont la chasse d'eau ne fonctionne plus et « un seau ouvert » qu'on « utilise depuis un an » à la place. Les « conditions désagréables » font qu'il est difficile de garder le personnel. Le roulement des institutrices rend l'éducation offerte de qualité inférieure. « Les enfants restent dans les classes de bas niveau pendant des années à cause du changement fréquent d'institutrice et de l'embauche de personnel non qualifié pour la classe du primaire. » La demi-journée passée à travailler contribue aussi au problème dans le cas des élèves des niveaux supérieurs. « Je crois, poursuit M^{me} Affleck, que l'instruction que possède un enfant à son départ du pensionnat équivaut à une 3^e ou 4^e année. » Duncan Scott fait fi des préoccupations de l'ex-institutrice dans une lettre à W. A. Graham, où il avance que celle-ci est probablement « de mauvaise humeur parce qu'elle a été congédiée ». Il indique que « le Ministère a reçu une lettre où elle demandait beaucoup d'information et [qu']il a conclu alors qu'elle pourrait être un brin fautive de troubles. » Néanmoins, il concède « que les conditions ne sont pas ce qu'elles devraient être. »⁷

Manque de supervision. En 1930, un rapport de l'inspecteur Ostrander fait écho aux lettres de M^{me} Affleck. On y lit en effet : « l'agent a à nouveau signalé qu'on a besoin d'une surveillance adéquate » et « il y a maintenant un bon instructeur agricole [...], mais le directeur [l']utilise comme travailleur manuel et se charge lui-même dans une grande mesure de la formation agricole ». ⁸ En

décembre la même année, l'inspecteur souligne dans un nouveau rapport qu'il a « à plusieurs reprises attiré l'attention sur la nécessité de jeux organisés à cette école, pour développer chez les garçons l'autonomie, la virilité, le sens du franc-jeu et toutes les autres qualités qu'il prépare un garçon à devenir un homme, mais [que] seuls de faibles efforts ont été faits dans ce domaine, et [il] pense qu'un vrai effort est nécessaire »⁹ En février 1931, il signale une fois de plus qu'« on ne porte pas assez attention aux loisirs des enfants [et que] des jeux organisés, où quelqu'un est chargé de veiller à ce que chaque enfant se livre à une forme quelconque d'exercice, seraient salutaires ». ¹⁰

Cette négligence se révèle fatale le 30 mai 1934 quand, « étant sortis pour la récréation à 15 h, trois enfants descendent au lac à l'insu du personnel scolaire et commencent à s'amuser avec une embarcation [que de grands vents du Sud ont fait dériver jusque-là la veille]. L'un d'eux [Joseph Louison] monte dans l'embarcation, qui s'éloigne de la rive, poussée par un puissant vent du Nord. Les deux autres garçons essaient d'attraper l'embarcation, mais celle-ci dérive en eau profonde et ils sont incapables de l'atteindre. L'embarcation continue de s'éloigner. Lorsqu'elle se trouve à environ 200 pieds de la rive, son passager, pris de panique, se jette à l'eau, qui a à peu près huit pieds de profondeur à cet endroit. Le garçon est capable de nager un peu, mais, comme il y a de fortes vagues, il coule rapidement [et se noie]. » Ses deux camarades vont avertir le directeur, et deux heures plus tard, on repère le corps de Joseph. ¹¹ En 1940, R. A. Hoey dit du pensionnat de Round Lake qu'il est l'« un de nos pensionnats les plus délabrés et insalubres en ce moment »¹² et en recommande la fermeture. ¹³

⁹ Indian Affairs. RG10, Volume 6332, file 661-1, part 2. Extract from Report of J.P.B. Ostrander, Indian Agent, for month of Dec. 1930 [TRADUCTION].

¹⁰ Indian Affairs. RG10, Volume 6332, file 661-1, part 2. Extract from Report of Mr. Indian Agent Ostrander for the Month of February, 1931 [TRADUCTION].

¹¹ Indian Affairs, RG10, Volume 6334, file 661-10, part 1. Agent Ostrander to Indian Affairs, June 6, 1934

¹² CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 518.

¹³ *ibid.*, p. 464

Sévéces. En 1943, une mère se plaint qu'un membre du personnel a donné une correction à son fils à deux reprises au cours de la dernière année, la lanière utilisée ayant dans un cas entaillé le bras de l'enfant. La première correction a été administrée au garçon parce qu'il était allé dans le dortoir des filles et la deuxième, parce qu'il avait négligé ses tâches. ¹⁴ En 1949, « bon nombre des parents de deux bandes signent une pétition pour protester contre une enseignante qui est trop dure avec les enfants ». ¹⁵ Ils soutiennent que « les bulletins des enfants sont très peu satisfaisants, les pires qu'on ait jamais reçus, et [que l'enseignante] maltraite trop les enfants. » Le responsable des Affaires indiennes, J. P. B. Ostrander, ne veut pas remplacer l'enseignante, mais confirme qu'elle « garde une lanière de cuir bien en vue dans sa classe et dit que "si elle ne l'utilise pas pour donner des punitions, elle l'expose tout de même comme menace de punition, ce qui ne favorise pas l'harmonie dans la classe". ¹⁶ »

Fugues et décès. Le 13 janvier 1935, trois garçons, Percy Ochapowace, Glen Gaddie et Alec Wasacase, âgés de 13 à 15 ans, s'enfuient du pensionnat. Il fait - 32 °C, dehors. Après avoir fait un bout de chemin, les garçons se séparent : Wasacase et Gaddie se dirigent vers l'ouest et Ochapowace, vers le sud en direction de chez lui. Alec Wasacase et Glen Gaddie finissent par arriver chez eux, mais pas Percy Ochapowace. On découvre son corps gelé le 17 janvier, à environ un mille et demi [deux kilomètres et demi] de l'endroit où les garçons se sont quittés. Percy ne portait qu'un chandail, une salopette, des chaussettes et des bottes de caoûtchouc. (*En savoir plus.*) Le 10 septembre 1936, deux autres garçons prennent la fuite : John Kakakaway et Lawrence Still. On les retrouve dans la réserve de Cowessess et les ramène au pensionnat. ¹⁷

¹⁴ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 412.

¹⁵ NCTR school summary, p. 3 [TRADUCTION].

¹⁶ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 161.

¹⁷ Indian Affairs. RG10, Volume 6334, file 661-10, part 1. RCMP Report.

⁷ Indian Affairs. RG10, Volume 6332, file 661-1, part 2. Scott to Graham, Nov. 27, 1929 [TRADUCTION].

⁸ Indian Affairs. RG10, Volume 6332, file 661-1, part 2. Extract from Report of Mr. Indian Agent Ostrander, for the month of June, 1930 [TRADUCTION].